COMPTE RENDU SOMMAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 12/06/2020

Affiché en exécution de l'article L121-17 du Code des Communes

<u>PRESENTS</u>: MONTARU Pierre, ELBORY Dominique, RABIER Chantale, OURY François, GUILLON Valérie, BLAIN Laurence, SAY Annie, L'HUMEAU Fabrice, AUBINEAU Rodolphe.

ABSENTS REPRÉSENTÉS: LECUIR Olivier donne pouvoir à AUBINEAU Rodolphe.

<u>SECRETAIRE</u>: AUBINEAU Rodolphe.

Villefrancoeur, 12/06/2020.

Le Conseil Municipal ainsi réuni peut valablement délibérer.

- 1) Approbation à l'unanimité du Conseil Municipal du 26 mai 2020. Le conseil municipal en exercice est composé de 10 conseillers.
- 2) 15 Délégations d'attributions et de fonctions du Conseil Municipal au Maire qui rendra compte à chaque séance du Conseil des décisions prises pour la gestion et l'administration de la commune.
- 3) Délégations de fonctions du Maire aux Adjoints ; communication, bâtiments communaux et cimetière au 1^{er} adjoint. Budget et finances, affaires scolaires au second adjoint et voirie, réseaux et assainissement au troisième adjoint, qui se distinguent de la suppléance en cas d'absence du Maire.
- 4) Indemnités de fonctions du Maire fixée sans délibération selon le barème énoncé à l'article L2123-23 du CGCT. Les adjoints ayant reçu une délégation perçoivent une indemnité établie en pourcentage de l'Indice Terminal Brut de la fonction publique Territoriale. Le Conseil a fixé l'importance égale des fonctions exercées par les adjoints et a déterminé un pourcentage de 8.47 pour tous les adjoints sans dépassement de l'enveloppe globale des indemnités allouées.
- 5) Désignation des délégués auprès du
- SIDELC : M. OURY, titulaire et M. AUBINEAU, suppléant.
- SYVOS: M. MONTARU et Mme GUILLON, titulaires.
- SIAEP: M. OURY, M.ELBORY, Mme RABIER, titulaires et M. LECUIR, M. L'HUMEAU, suppléants.

- 6) Création des commissions communales et désignation des membres des commissions parmi les conseillers municipaux afin d'étudier les questions soumises au conseil, d'émettre un avis ou des propositions sur :
- Les fêtes et cérémonie, la communication et l'information,
- Les bâtiments communaux et le cimetière,
- le budget et les finances,
- les affaires scolaires,
- -La voirie et les réseaux,
- -l'Urbanisme, le foncier et l'environnement.
- 7) Désignation des délégués et correspondants auprès du COS.
- 8) Tarifs 2020-2021 périscolaire:

TARIFS ET HORAIRES ACCUEIL PERISCOLAIRE 2020-2021						
Commune						
	7H15 à 8H50	8H15 à 8H50	ou	16H30 à 17H00	16h30 à 18H30	matin et soir
LUNDI, MARDI JEUDI, VENDREDI	2.26 €	1.11 €		1.11 €	2.26 €	3.24 €
Hors Commune						
	7H15 à 8H50	8H15 à 8H50	ou	16H30 à 17H00	16h30 à 18H30	matin et soir
LUNDI, MARDI JEUDI, VENDREDI	2.95 €	1.44 €		1.44 €	2.95 €	4.22 €

- 9) Tarifs 2020-2021 restauration scolaire: 3.04€ pour les primaires.
- 10) Taxe Locale sur la Publicité Extérieure (TPLE) maintenue sans exonération liée à la crise sanitaire COVID-19 : 21.40€/m².
- 11) Point supplémentaire demandé et accordé : création du poste périscolaire pour la rentrée 2020-2021.

12) Informations:

- Carrière du personnel communal.
- Etude de l'achat d'un défibrillateur en commande groupée.
 - ➤ Plus de question la séance est levée à 22h30.